

CONVENTION D'APPLICATION DE L'ACCORD INTERNATIONAL DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION PEDAGOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

conclue entre

L'UNIVERSITE DE NICE ET SOPHIA-ANTIPOLIS (FRANCE)

et

L'UNIVERSITE THANG LONG (VIETNAM)

Entre

L'Université de Nice et Sophia-Antipolis, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel représentée par **Monsieur ALBERT MAROUANI**, Président de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis, demeurant BP 2135, 28 avenue de Valrose, 06103 NICE CEDEX 2,

Pour composante l'Institut Universitaire Technologique

d'une part, et ci après désignée «Université de Nice et Sophia-Antipolis»

et

L'Université Thang Long représentée par **Madame Xuan Sinh HOANG**, Présidente, Mai Dich – Cau Giay – Hanoi – Vietnam

d'autre part, et ci après désigné(e) «Université Thang Long »

Il est ici préalablement déclaré que **l'Université Thang Long** et **l'Université de Nice et Sophia-Antipolis** ont conclu le un accord de partenariat et de coopération en matière pédagogique et scientifique.

La présente convention d'application de cet accord est négociée et conclue dans ce cadre.

Elle a pour objet de définir, pour chaque le projet ci-après mentionné, ses modalités juridiques, administratives et financières notamment les conditions d'exécution et les responsabilités de chacune des parties ainsi que les ressources et les délais d'exécution.

Ceci préalablement exposé, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : **OBJET DE LA CONVENTION**

Implantation et pilotage par l'Université de Nice et Sophia-Antipolis de la **Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels**, à l'Université Thang Long.

Article 2 : **PROJET Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels**,

2-1 Définition du projet

Le but du projet est d'ouvrir dès l'année scolaire 2007-2008, à l'Université Thang Long, un cursus universitaire de 6 semestres conduisant à la délivrance de la Licence Professionnelle « Systèmes Informatiques et Logiciels - Spécialité d'Informatique Décisionnelle et d'Entreprise », formation

ouverte à l'Université de Nice et Sophia-Antipolis par le Département Informatique de l'Institut Universitaire de Technologie Nice Côte d'Azur en septembre 2001.

Les semestres 5 et 6 de ce cursus donnent lieu à la délivrance d'un Diplôme National français de niveau II et sont pilotés sur le plan pédagogique par l'Université de Nice et Sophia-Antipolis.

2-2 Durée du projet

Le projet prend effet pour la rentrée universitaire 2007 et se déroule sur 3 années universitaires consécutives divisées en 6 semestres.

- Les semestres 1 à 4 sont gérés administrativement et pédagogiquement par l'Université Thang Long. Les étudiants sont inscrits à l'Université Thang Long.
- Il n'est pas prévu par la présente convention une équivalence avec un Diplôme National français concernant ces 4 semestres.
- Les semestres 5 et 6 sont gérés administrativement et pédagogiquement par l'Université de Nice et Sophia-Antipolis. Les étudiants sont inscrits à l'Université de Nice et Sophia-Antipolis.

Le projet est reconductible dans la limite fixée par l'accord international de partenariat et de coopération pédagogique et scientifique, conclu entre l'Université de Nice et Sophia-Antipolis et l'Université Thang Long.

2-3 Engagements respectifs des parties sur le projet

A - L'engagement spécifique de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis porte sur les semestres 5 et 6 du cursus et se décompose en 4 unités.

A1 UNITE PEDAGOGIQUE

Cette unité comprend l'enseignement théorique et professionnel pris en charge par l'Université de Nice et Sophia-Antipolis pour les semestres 5 et 6.

Elle englobe :

- l'organisation du contenu de la formation sanctionnée par un diplôme national de niveau II
- la mise en place des dispositifs informatiques et de réseaux et l'organisation du contenu du serveur de télé-enseignement
- le suivi pédagogique des stages et des projets tuteurés
- l'adaptation des cours à l'environnement local vietnamien
- la participation au soutien pédagogique sous forme de télé-enseignement durant les semestres 1 à 4.

Ce service correspond à :

- 120 heures d'enseignement à distance avec le serveur de télé-enseignement semestres 1 à 4,
- -120 heures TD d'enseignement présentiel semestres 5 et 6,
- 120 heures TD d'enseignement à distance avec le serveur de télé-enseignement semestres 5 et 6,
- 2,5 heures TD par étudiant de suivi et d'évaluation des projets tuteurés et des stages semestres 5 et 6.

A2 UNITE LOGISTIQUE

Cette unité assure le suivi administratif et pédagogique des étudiants lors des semestres 5 et 6.

Elle comprend :

- Secrétariat pédagogique à l'Université de Nice et Sophia-Antipolis : gestion des dossiers de candidature, gestion administrative des notes et délivrance du Diplôme National.

- Défraiement forfaitaire d'un assistant au Vietnam pour sa participation au suivi pédagogique présentiel des stages et des projets tuteurés,
- Inscription des étudiants à l'Université de Nice et Sophia-Antipolis.

A3 UNITE DE DIRECTION - ORIENTATION - CONTROLE

Cette unité assure la permanence managériale, le suivi évolutif et stratégique et au total le contrôle du projet. Elle comprend :

- la direction générale (Comité d'orientation et de suivi),
- la direction d'étude (Responsable pédagogique).

A4 UNITE DE DEPLACEMENTS, MISSIONS :

Cette unité assure le transfert de compétences en présentiel et comprend :

- Les déplacements des enseignants de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis à l'Université Thang Long
- Les déplacements des membres des jurys (de recrutement, de soutenance de projets tuteurés, de soutenance de stage et d'examen pour les sessions de juin et de septembre) à l'Université Thang Long.

B L'engagement spécifique de l'Université Thang Long se décompose en 2 unités:

B1 UNITE PEDAGOGIQUE

Cette unité comprend l'enseignement théorique et professionnel pris en charge par l'Université Thang Long :

- la prise en charge pédagogique et administrative des enseignements du semestre 1 à 4 selon le programme national français de Diplôme Universitaire Technologique Informatique (voir annexe V – programme pédagogique des semestres 1 à 4)
 - o l'engagement de dispenser durant les semestres 1 à 4, sur les matières informatiques et mathématiques, un programme pédagogique équivalent au programme national français du Diplôme Universitaire Technologique Spécialité d'Informatique
 - o l'engagement de dispenser durant les semestres 1 à 4 un programme de perfectionnement de la langue française et anglais (8 heures de français et 4h d'anglais par semaine soit 700 heures au total)
- 240 heures d'enseignement lors des semestres 5 et 6,

B2 UNITE LOGISTIQUE

L'Université Thang Long s'engage à :

- Fournir l'infrastructure logistique pour un bon déroulement des enseignements et des examens (mise à disposition des locaux et du matériel pédagogique).
- Mettre à disposition pour les semestres 5 et 6 un Assistant Pédagogique chargé de l'interface avec l'Université de Nice et Sophia-Antipolis, de la gestion des salles et des emplois du temps, du suivi pédagogique présentiel des projets tuteurés et des stages.
- Respecter le contenu pédagogique et le règlement d'examen des semestres 5 et 6 habilité par l'Université de Nice et Sophia-Antipolis.

2.4 Clause financière relative au projet

L'Université de Nice et Sophia-Antipolis perçoit une somme forfaitaire de 60 000 euros de l'Université Thang Long, pour financer les frais relatifs à ses engagements non couverts par la dotation ministérielle.

Cette somme forfaitaire a été établie pour un effectif de 40 étudiants pour les semestres 5 et 6.

Cette somme sera versée pour moitié au début du semestre 5 et pour moitié du début du semestre 6.

Dans le cas où l'effectif de la Licence Professionnelle pour les semestres 5 et 6 serait inférieur à 40 étudiants, les parties s'engagent à renégocier la somme forfaitaire versée à l'Université de Nice et Sophia-Antipolis.

Les frais d'inscription spécifiques pour ce cursus de 3 ans s'élèvent au total à 1800 euros par étudiant répartis sur les 6 semestres du cursus. Ces frais d'inscription spécifiques sont perçus par l'Université Thang Long.

2-5 Clauses particulières relatives au projet

L'Université de Nice et Sophia-Antipolis et l'Université Thang Long s'engagent mutuellement à respecter les clauses suivantes :

2-5 1 Langue d'enseignement

Les formations théorique et professionnelle des semestres 5 et 6 sont délivrées et évaluées en langue française, sauf dispositions pédagogiques particulières acceptées par la Direction Pédagogique du Projet de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis.

2-5 2 Modalités de Recrutement et de passage

ADMISSION EN 1^{ERE} ANNEE

- Les étudiants doivent remplir les conditions suivantes pour être admis en 1^{ère} année de ce cursus universitaire :
 - o être titulaire du baccalauréat vietnamien, français ou un diplôme équivalent,
 - o avoir obtenu un nombre de point satisfaisant au concours d'entrée aux Universités vietnamiennes.

PASSAGE DE LA 1^{ERE} A LA 2^{EME} ANNEE

- Le passage de la deuxième à la 2^{ème} année est soumis au règlement d'examen en vigueur à l'Université Thang Long

PASSAGE DE LA 2^{EME} A LA 3^{EME} ANNEE

- Les étudiants doivent impérativement remplir les conditions suivantes pour être autorisés à poursuivre leurs études au sein de la Licence Professionnelle pour les semestres 5 et 6 :
 - o avoir obtenu des résultats universitaires lors des semestres 1 à 4 permettant un passage en licence conformément au règlement d'examen en vigueur à l'Université Thang Long,
 - o justifier d'un niveau de langue française suffisant (*test écrit et entretien*)
- L'évaluation du niveau de langue française de l'étudiant est sous la seule responsabilité de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis.
- Le jury d'admission en 3^{ème} année peut décider :
 - o du passage en 3^{ème} année du cursus Licence Professionnelle si l'étudiant satisfait les deux conditions précédentes,
 - o de l'orientation de l'étudiant vers un autre cursus universitaire de niveau II proposé par l'Université Thang Long si l'étudiant a obtenu des résultats scolaires permettant son entrée en 3^{ème} année mais ne possède pas un niveau de langue française suffisant pour suivre l'enseignement en français des semestres 5 et 6,
 - o du redoublement du candidat,

- o de son ajournement si le candidat a déjà redoublé une fois sa 1^{ère} ou 2^{ème} année.
- L'effectif annuel de la 3^{ème} année (semestres 5 et 6) est de 40 étudiants.

DELIVRANCE DU DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE

- Le règlement d'examen de la Licence Professionnelle habilité par le Conseil d'Administration de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis est appliqué pour les semestres 5 et 6 du cursus. Il régit l'organisation des enseignements et la délivrance du diplôme.

2-5 3 Contenu des enseignements théoriques des semestres 5 et 6

Le programme des semestres 5 et 6 est celui de la Licence Professionnelle telle que définie dans le Règlement de Contrôle de Connaissances habilité à l'Université de Nice et Sophia-Antipolis. Des adaptations locales du contenu de l'enseignement pourront être prises en compte jusqu'à concurrence de 20 % du contenu horaire global de l'enseignement théorique.

2-5 4 Composition et décision des jurys de la Licence Professionnelle

- Composition des jurys

Les jurys d'admission en 1^{ère} année du cursus, d'admission en Licence Professionnelle et de délivrance du diplôme de Licence Professionnelle sont assurés par un Comité Directeur de Suivi de la Coopération.

Ce Comité est composé de 3 membres de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis et de 3 membres de l'Université Thang Long.

Ce Comité :

- o représente les deux Universités engagées dans le projet,
- o assure la pérennité du suivi pédagogique de la formation,
- o valide les décisions de la sous-commission composée par l'équipe pédagogique de la formation.

Comité Directeur de Suivi de la Coopération	
Membres de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis	Membres de l'Université Thang Long
Directeur de l'IUT Nice Côte d'Azur Directeur Pédagogique du Projet Représentant de l'équipe pédagogique de l'IUT ou leurs mandants	Présidente de l'Université Thang Long Responsable Projet nommé par la Direction de l'Université Thang Long Représentant de l'équipe pédagogique de l'Université Thang Long ou leurs mandants

- Décision des jurys

Lors du vote, les voix sont réparties à parité entre les représentants de l'Université Thang Long (50% des voix), et les représentants de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis (50% des voix).

Les décisions sont prises à la majorité simple.

Le Président du jury est un représentant de l'Université de Nice et Sophia-Antipolis.

En cas d'égalité dans les votes, la voix du Président est prépondérante.

2-5 5 Poursuite d'études

Les étudiants de cette filière, ayant obtenu le diplôme de la LP SIL à la fin du semestre 6 sont admis dans le semestre 7 du cursus de Maîtrise d'informatique de l'Université de Thang Long.

Ils peuvent également poursuivre leurs études Master dans les établissements universitaires européens selon le règlement en vigueur de la formation d'accueil.

Article 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la durée du projet. Elle prendra effet, à compter de la date de signature, soit leet expirera le..... .

Article 5 : CLAUSE PARTICULIERE

Les questions en rapport avec la présente convention qui n'auraient pas été prévues sont traitées d'un commun accord par les deux établissements.

Toute modification substantielle de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Les parties font élection de domiciles aux adresses sus-indiquées.

Fait à Nice, le

en six exemplaires originaux (trois pour l'Université de Nice et Sophia-Antipolis et trois pour l'Université Thang Long)

Parties à la convention :

Pour l'Université de Nice et Sophia-Antipolis

Pour l'Université de Thang Long

Cachet et signatures (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Annexe : Programmes et équivalence

Tableau 1 : Programme DUT informatique et celui de l'Université de Thang Long (Semestres 1 à 4)					
DUT INFORMATIQUE			THANG LONG		
Matière	Module	Semestre	Matière	Module	Semestre
AP	Algorithmique et Programmation : 265h		AP	Algorithmique et Programmation : 265h	
	API (AP1-2)	S1		API (AP1-2)	S1
	APO-C++ (AP3-4)	S2		APO-C++ (AP3-4)	S2
	PR W3 (AP5)	S2		PR W3 (AP5)	S2
	APO-Java (AP4)	S3		APO-Java (AP4)	S3
ASR	Architecture, Systèmes et Réseaux : 205h		ASR	Architecture, Systèmes et Réseaux : 205h	
	Archi 1 (ASR1)	S1		Archi 1 (ASR1)	S1
	Archi 2 (ASR2)	S2		Archi 2 (ASR2)	S2
	Système 1(ASR3)	S1		Système 1(ASR3)	S1
	Système 2 (ASR4)	S2		Système 2 (ASR4)	S2
	Réseaux 1 (ASR5)	S2		Réseaux 1 (ASR5)	S2
	Réseaux 2(ASR5)	S3		Réseaux 2(ASR5)	S3
OMGL	Outils et Modèles du Génie Logiciel : 235h		OMGL	Outils et Modèles du Génie Logiciel : 235h	
	MR-SGBD1 (OMGL1-3)	S1		MR-SGBD1 (OMGL1-3)	S1
	Modél. des SI (OMGL1)	S2		Modél. des SI (OMGL1)	S2
	Techn. Comp. (OMGL2)	S3		Techn. Comp. (OMGL2)	S3
	SGBD 2 (OMGL3)	S3		SGBD 2 (OMGL3)	S3
MCI	Modules complémentaires Informatiques : 180h		MCI	Modules complémentaires Informatiques : 180h	
	Compilation	S3		Compilation	S3
	Info. Théorique	S4		Info. Théorique	S4
	Complem. ACSI	S4		Complem. ACSI	S4
	Programmation	S4		Programmation	S4
	Réut. Composants	S4		Réut. Composants	S4
	Synth. Images	S4		Synth. Images	S4
	Traitem. Images	S4		Traitem. Images	S4
	Syst. et réseaux	S4		Syst. et réseaux	S4
MATH	Mathématiques : 215h		MATH	Mathématiques : 215h	
	Math discrètes	S1		Math discrètes	S1
	Algèbre linéaire	S2		Algèbre linéaire	S2
	Analyse	S2		Analyse	S2
	Proba	S3		Proba	S3
EGO	Economie, Gestion et Organisation : 245h		FRA1	Langue française 1 : 245h	
	Environnement juridique	S1			
	Gestion de l'entreprise 1	S1			
	Gestion de l'entreprise 2	S2			
	Fonct. de l'entreprise	S2			
	Env. économique	S3			
	Gestion de l'info	S3			
LEC	Langues, Expression et Communication : 245h		ANG	Langue anglaise : 245h	
	Anglais 1	S1			
	Anglais 2	S2			
	Anglais 3	S3			
	Expression 1	S1			

	Expression 2	S2		
	Expression 3	S3		
	Communication 1	S1		
	Communication 2	S3		
PPP	Projet Professionnelle Personnalisé et Tutoré : 330h		FRA2	Langue française 2 : 330h
	PPP1	S1		
	PPP2	S2		
	PPP3	S3		
	PPP4	S4		
MCNI	Modules complémentaires non informatique : 180h		ANG2	Langue anglaise 2 : 180h
	Géométrie 3D	S3		
	Graphes et arbres	S4		
	Langages automates	S4		
	Maths du signal	S4		
	Droit des NT	S3		
	Création entrepr.	S3		
	Comm. Électronique	S4		
	Gestion approfondie	S4		
	Anglais 4-1	S4		
	Anglais 4-2	S4		
	Expe Co 4-1	S4		
	Expe Co 4-2	S4		
STA	Stage : 10 semaines	S4	FRA3	Langue française 3 : 180h

Tableau 2 : Programme LPSIL-IDSE à l'Université de Thang Long (Semestres 1 à 4)

LP SIL : Programme d'origine			LP SIL : Programme adapté à THANG LONG		
Matière	Module	Semestre	Matière	Module	Semestre
TC-1	Formation générale : 117h – 10 ECTS		TC-1	Formation générale : 117h – 10 ECTS	
	Anglais technique	S5		Anglais technique	S5
	Droit, Gestion et Communication	S5		Gestion de projets	S5
	Mathématiques appliquées	S5		Mathématiques appliquées	S5
TC-2	Formation technologique : 108h – 9 ECTS		TC-2	Formation technologique : 108h – 9 ECTS	
	Outils informatiques de Base	S5		Outils informatiques de Base	S5
	Programmation à objets avancée	S5		Programmation à objets avancée	S5
TC-3	Harmonisation : 90h – 8 ECTS		TC-3	Complément de langue française : 90h – 8 ECTS	
	Systèmes et réseaux	S5		MR-SGBD1 (OMGL1-3)	S1
	Langages de programmation	S5		Modél. des SI (OMGL1)	S2
	Génie Logiciel	S5		Techn. Comp. (OMGL2)	S3
IDSE-1	Formation professionnelle IDSE : 180h – 14 ECTS		IDSE-1	Formation professionnelle ISE : 180h – 14 ECTS	
	Outils de développement d'applications d'entreprise	S6		Outils de développement d'applications d'entreprise	S6
	Système, Protocoles distribués et Echanges de données	S6		Système, Protocoles distribués et Echanges de données	S6
	Méthodes et outils de traitement du contenu	S6		Méthodes et outils de traitement du contenu	S6
IDSE-2	Formation pratique IDSE : 150h - 11 ECTS		IDSE-2	Formation pratique IDSE : 150h - 11 ECTS	
	Ateliers technologiques IDSE	S6		Ateliers technologiques IDSE	S6
	Projet tutoré : Management de projet	S6		Projet tutoré : Management de projet	S6
	Projet tutoré orienté métier IDSE	S6		Projet tutoré orienté métier IDSE	S6
IDSE-3	Mission en entreprise : 16 semaines – 8 ECTS		IDSE-3	Mission en entreprise : 16 semaines – 8 ECTS	
	Stages en entreprises	S6		Stages en entreprises	S6